

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 JUIN 2024**

Nombre de conseillers : en exercice : 10
présents : 9
votants : 10

Date de convocation : 05/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de WILDERSBACH s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques MICHEL, Maire

Etaient présents :

M. BAUER Christophe ; M. BLANCHARD Laurent ; M. FISCHER Benjamin ; M. HALTER Etienne ; M. JACQUOT Daniel ; Mme LUDWIG Michèle ; M. MARCK Maxime ; M. MATHIS Jean-Marc ; M. MICHEL Jacques.

Absent(s) excusé(s) : Mme TAGLANG Gabrielle (procuration M. BLANCHARD Laurent).

Absent(s) : /.

Assistait en outre :

Mme VECK Céline, adjoint administratif.

Vu les dispositions de l'article L.2541-6 du CGCT ainsi que l'article L.2541-7 précisant que le secrétaire de séance en Alsace-Moselle peut être un agent public, le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de cette séance Mme VECK Céline.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- 1) **Approbation du P.V. de la séance du 14 mai 2024.**
- 2) **Création chaufferie et rénovation énergétique et réaménagement de la salle de la Fraternité : propositions prêt.**
- 3) **Budget eau : Remboursement assurance.**
- 4) **Emploi aidant Premières Heures.**
- 5) **Délégation de signature.**
- 6) **Office du Tourisme : Cotisation 2024.**
- 7) **Caravane de l'animation 2024.**
- 8) **Bâtiment communal 48, Rue de Rothau.**
- 9) **Plan communal de sauvegarde.**
- 10) **Communications / divers (rapport annuel de concession 2023 ES, ...).**

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MAI 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

CREATION CHAUFFERIE ET RENOVATION ENERGETIQUE ET REAMENAGEMENT DE LA SALLE DE LA FRATERNITE : PROPOSITIONS PRET

Monsieur le Maire porte à la connaissance de la meilleure proposition faite par la Caisse d'épargne.

Monsieur Benjamin FISCHER indique se prononcer sur la base d'un chiffrage des dépenses basé sur les devis réels et non sur un chiffrage estimé. Le chiffrage sera confirmé lors d'une réunion organisée avec le bureau COGENEST le 21 juin prochain.

D'autres banques sont ou vont être interrogées, ce point est donc reporté à une date ultérieure.

DCM N°2024-031**ACCEPTATION D'UN REMBOURSEMENT D'ASSURANCE SUITE A LITIGE**

Suite à un litige survenu avec l'agence de l'Eau Rhin-Meuse pour un retard de déclarations, le Maire informe les membres du conseil municipal des frais de consultation d'avocat pour un montant total de 572,40 € TTC, frais pris en charge par l'assurance communale.

Après discussion, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** le remboursement à venir par les assurances GROUPAMA. Cette somme sera portée au budget principal de l'exercice en cours.

EMPLOI AIDANT PREMIERES HEURES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des différentes solutions trouvées pour conserver Luc HOST, emploi aidant premières heures depuis 2 ans à Wildersbach et dont le contrat n'est plus renouvelable en tant que tel. Un contrat aidé en partenariat avec la CEA était envisagé pour 20h hebdomadaire mais physiquement impossible pour lui. Luc est actuellement en contrat auprès d'Emmaüs-Mundo avec lesquels est discuté un détachement d'une partie de son temps.

DCM N°2024-032**DELEGATION DE SIGNATURE A UN EMPLOYE COMMUNAL**

Suite au vol du souffleur thermique communal constaté par l'employé communal, le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de la présence d'un élu ayant délégation de signature pour déposer plainte.

Après discussion, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à prendre un arrêté de délégation de signatures à Monsieur Guillaume GUIRRIEC, employé communal, et être ainsi chargé d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans le cas de dépôt de plainte.

DCM N°2024-033**APPEL DE COTISATION 2024 OFFICE DU TOURISME DE LA VALEE DE LA BRUCHE**

Le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal du courriel du 30/04/2023 proposant à la commune d'adhérer aux services de l'office du tourisme pour l'année 2024.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de choisir la formule « Pack Supporters » dont la cotisation s'élève à 60 euros;
- charge le Maire :
 - d'effectuer toutes démarches pour adhérer à la prestation nommée ci-dessuset
 - de représenter la commune de Wildersbach à l'assemblée générale annuelle.

CARAVANE DE L'ANIMATION 2024

En accord entre les Maires des trois communes de la Rothaine, cette opération est organisée cette année sur le territoire de Wildersbach et aura lieu le 11 juillet 2024. Après discussion, le coût total maximum de la manifestation s'élevant à 300 €, les membres du conseil municipal donnent un accord de principe sur la répartition de la somme par tiers entre les 3 communes.

Maxime MARCK, référent Jeunesse, indique son absence cette année, attache sera prise auprès de Luc HAZEMANN pour piloter l'organisation de l'après-midi.

COMMUNICATIONS, DIVERS

A : Plan communal de sauvegarde : Monsieur le Maire donne connaissance de l'avancé du document et informe le conseil municipal que les établissements sensibles sont en phase d'être listés. Il est suggéré d'y ajouter les réservoirs d'eau potable.

B : Bâtiment communal 48 Rue de Rothau : Monsieur le Maire informe que le locataire a soldé ses créances. Une réunion est organisée avec la fondation Abbé Pierre le vendredi 14 juin 2024.

C : Elections législatives : Après l'annonce de la dissolution de l'Assemblée Nationale le soir des élections européennes qui ont eu lieu le 9 juin dernier, de nouvelles élections législatives partielles se dérouleront les 30 juin et 7 juillet prochain. Après discussion et recensement des disponibilités de chacun, le tableau de chaque permanence sera envoyé à chacun pour validation.

D : Transport méridien : La Région Grand Est a notifié sa décision de suspendre la sortie du moratoire de la pause méridienne pour l'année scolaire à venir.

E : Rapport de concessions ES 2023 : Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de concession de l'année 2023 établi par l'ES. Aucune remarque n'est faite.

F : Select'om : Maxime MARCK relate les dernières réunions auxquelles il a assisté, en particulier la révision du schéma de collecte où 3 scénarios ont été présentés dont le ramassage des ordures tous les 15 jours et précise que l'apport volontaire du verre serait maintenu.

G : Cimetière : Jean-Marc MATHIS rappelle la nécessité d'informer la population, par le biais d'un courrier, de la mise en place des concessions au cimetière communal dès que possible.

Séance du Conseil Municipal levée à 21h00.

SIGNATURES

M. MICHEL Jacques, Maire	
Mme VECK Céline, Secrétaire de séance	